

Le PRÉSIDENT: Que pensez-vous d'un parti moyen: que nous entendions les témoignages et remettons l'interrogatoire et l'interrogatoire contradictoire à des séances ultérieures? Les membres du Comité auront alors les témoignages imprimés, et ceux-ci seront à la disposition de tous les autres intéressés avant de commencer l'interrogatoire contradictoire des témoins.

M. ARGUE: Tout ce que nous entendrions alors serait des exposés des représentants des chemins de fer concernant leur situation?

Le PRÉSIDENT: Les exposés et toutes les autres questions que les membres désirent poser lors de la présentation des exposés, et qui en découlent. Nous réserverions le droit d'interroger davantage à la demande du président. Je me chargerais de rappeler tous ces témoins pour qu'ils soient interrogés de nouveau.

M. MACNAUGHT: Cela me convient parfaitement.

M. MUTCH: Et épargnerait du temps.

M. MACNAUGHT: C'est parfait.

Le PRÉSIDENT: Maintenant que vous avez eu quelques minutes pour réfléchir sur la proposition concernant le Sénat, quelle est l'opinion du Comité?

M. MUTCH: Je n'en ai pas entendu parler; j'étais absent.

M. BENIDICKSON: Il est proposé de suivre un précédent établi en 1940, alors qu'un comité de la Chambre des communes étudiait des propositions concernant l'assurance-chômage. M. Chassé, le secrétaire du Comité, m'a remis une copie de la résolution soumise au comité d'alors, et qui se lit ainsi qu'il suit:

Il est résolu que les honorables membres du Sénat soient invités à assister aux séances du Comité et à participer à l'interrogatoire des témoins ainsi qu'à la discussion des diverses clauses du bill.

Je suis prêt à présenter une motion de cette nature dès maintenant sur ce sujet. Il va sans dire qu'il n'y a pas de raison pour que le Sénat ne puisse avoir son propre comité, mais vous comprenez fort bien que le travail d'un comité de cette nature est très fatigant. Je suis porté à croire que si nous pouvions éviter la répétition de l'enquête par ce moyen, ce serait à l'avantage de tous les intéressés.

M. GREEN: D'après moi, monsieur le président, la rédaction de cette résolution permettrait à n'importe quel sénateur de se présenter ici, et de prendre part à l'interrogatoire contradictoire et au débat. Il me semble que c'est ouvrir un champ un peu vaste.

Le temps que nous avons à notre disposition pour nous occuper de ces bills est très restreint, et j'espère qu'ils seront soumis à la Chambre au cours de la présente session. S'il faut que quatre-vingt sénateurs aient le droit de venir ici, d'interroger et de prendre part aux débats, la situation du Comité deviendra fort embarrassante. Le Comité éprouvera beaucoup de difficulté à terminer sa tâche. Si les sénateurs sont invités, je crois que leur nombre devrait être limité. Je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas leur propre comité. D'une façon ou d'une autre, il leur faudra étudier ces bills au Sénat. Ils ont un comité des chemins de fer, un comité qui leur est propre, et je crois qu'il y a de bons arguments pour que nous fassions seuls notre étude de ces bills, et pour que le Sénat accomplisse son propre travail, sans que les deux mettent les mains à la pâte, surtout que nous ne sommes pas en session régulière. Si nous avons des mois pour accomplir cette besogne, il pourrait en être autrement; mais notre temps est très restreint, et nous devrions en venir au fait, étudier ces bills et laisser le Sénat s'en occuper de la manière ordinaire.

Je ne me prononce ni dans un sens ni dans l'autre, mais tel est mon avis.